

# **TROVEP DE MONTRÉAL**

**Gestion de l'eau au Québec :  
un non catégorique à la privatisation  
et à la tarification de l'eau.**

## **MÉMOIRE**

**présenté aux audiences publiques  
de la consultation sur la gestion de l'eau au Québec**

**Novembre 1999**

## Présentation de la TROVEP de Montréal

La Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal est un regroupement d'organisations populaire et communautaire autonomes situées dans les différents quartiers et villes de l'Île de Montréal.

Ces groupes populaires et communautaires interviennent dans de nombreux domaines: femmes, jeunes, personnes âgées, communautés culturelles, personnes handicapées, chômeurs et chômeuses, personnes assistées sociales, itinérants et itinérantes, personnes analphabètes, locataires, consommateurs-trices, etc.

Bien que provenant de quartiers et de secteurs d'intervention différents, ces groupes populaire et communautaire membres de la TROVEP se reconnaissent dans les pratiques d'éducation populaire autonome.<sup>1</sup> L'exercice de la démocratie, la prise en charge collective, la conscientisation, la défense de ses droits, la lutte à la pauvreté, la justice sociale: voilà les éléments clefs de l'éducation populaire autonome qui rassemblent les groupes membres de la TROVEP.

C'est dans cette optique sociale, avec un parti-pris évident pour les populations défavorisées, que la TROVEP s'est intéressée depuis trois ans déjà au débat public sur la gestion de l'eau au Québec plus particulièrement en s'opposant à toutes formes de privatisation de l'eau à Montréal.

Pour rédiger ce mémoire, la TROVEP a également travaillé en collaboration avec d'autres regroupements régionaux et locaux d'organismes communautaires réunis autour de la Coordination du mouvement communautaire montréalais. Vous trouverez en annexe la liste des organismes appuyant notre mémoire.

La TROVEP est également un membre actif de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Nous appuyons donc sans réserve le mémoire présenté par la Coalition lors des actuelles audiences sur la gestion de l'eau.

Enfin, nous désirons vous rappeler que nous ne sommes pas des expert-e-s des questions qui concernent l'eau. En suivant votre Commission au cours des derniers mois, nous avons constaté que celle-ci était si technique, si spécialisée, croulant sous une gigantesque quantité de documents que le commun des mortels pouvait difficilement suivre ce qui devrait être un débat public dans le vrai sens du terme.

Pour notre part, nous refusons de jouer ici le jeu du débat d'experts qui dénature le vrai débat public. Nous regroupons des organisations de citoyens et citoyennes qui prennent la parole publiquement pour défendre leurs droits. Ces personnes que nous rejoignons se sont déjà prononcées contre la privatisation et la tarification de l'eau. Vous comprendrez donc que notre participation à votre Commission se fasse dans cette continuité.

---

<sup>1</sup> L'éducation populaire autonome se définit ainsi: l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critiques par lesquelles des citoyens-nes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail et qui visent à court, moyen ou long terme une prise en charge et une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.

## Une question de principes

Avant de vous faire part de nos préoccupations plus spécifiques nous souhaitons attirer votre attention sur quelques considérations plus générales mais toutes aussi importantes.

### Un patrimoine mondial intouchable

Tout d'abord, même si le présent débat sur la gestion de l'eau se déroule au Québec et que les groupes communautaires que nous représentons interviennent sur l'île de Montréal, nous ne pouvons détacher nos préoccupations concernant l'avenir de cette ressource des grands enjeux planétaires.

Est-il vraiment besoin de rappeler l'importance de la ressource eau pour la survie des personnes mais aussi de la planète? Nous espérons que non. L'eau est à l'origine de la vie sur terre. Sans eau pas d'humains, pas d'animaux, pas de capitalistes et pas de débat sur l'eau! À l'aube de l'an 2000, l'eau est toujours source de vie. L'eau représente un enjeu tellement important qu'elle est même source de conflit. Au moment où se tient cette Commission québécoise sur l'eau, il ne se passe pas une journée sans que le manque d'eau soit à l'origine de catastrophes naturelles ou humaines, sans qu'une guerre de l'eau ne fasse rage sur la planète. Notons entre autres que:

*“ ... 50% de la population des pays en voie de développement souffre de maladies liées à l'eau, 5% seulement des eaux usées sont épurées, l'accès à l'eau potable devient de plus en plus coûteux. Chaque année, 6 millions d'enfants meurent d'avoir bu de l'eau contaminée (...) ”*<sup>2</sup>

En conséquence, la rareté de la ressource lui confère une valeur bien particulière. L'eau est donc une ressource vitale qui doit être considérée comme patrimoine commun de l'humanité. Elle est trop importante pour la laisser sans politique de préservation ou entre les mains des entrepreneurs. Il faut la conserver précieusement, la dorloter, l'entourer de tous les soins et la vouer en priorité à soulager les besoins de base de la population.

Mais ce n'est pas parce qu'elle a une valeur particulière que l'eau devient automatiquement un vulgaire bien de consommation, comme voudraient bien nous le laisser croire nombre “ d'experts ”:

*“ (...) certains services produits localement sont carrément des biens privés, au sens économique du terme, puisqu'ils ne présentent aucune des propriétés d'un bien public. Ainsi en est-il de l'eau potable : une gorgée d'eau ne peut être consommée que par une personne (rivalité dans la consommation) et on peut couper l'approvisionnement en eau à quelqu'un (possibilité d'exclusion). D'autres services ont ces mêmes caractéristiques, par exemple l'emprunt d'un livre à la bibliothèque. Ces services privés sont généralement ceux qu'il est le plus aisé et souhaitable de tarifier. ”*<sup>3</sup>

Non, l'eau ce n'est pas du Coke. Selon une froide logique, l'eau, son abondance au Québec et sa rareté dans le monde peut en faire saliver plusieurs. Mais il y a tout de même une limite à vouloir nous faire avaler des couleuvres!

<sup>2</sup> *L'accès à l'eau potable un droit fondamental*, Sylvie Paquerot, Bulletin de la Ligue des droits et libertés, automne 1999, pp. 12-13.

<sup>3</sup> *Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales*, Gouvernement du Québec, avril 1999, pp. 72-73.

Pour notre part, nous préférons nous référer à une vision beaucoup plus humaniste de l'accessibilité à la ressource. Soyons clairs: le droit d'accès à l'eau potable est pour nous un droit fondamental qui ne saurait être remis en question. Comme le souligne Ricardo Petrella:

*“ L'accès de base à l'eau est un droit politique, économique et social fondamental, individuel et collectif, car de la jouissance de ce droit dépend la sécurité biologique, économique et sociale de chaque être humain et de toute communauté humaine ”*<sup>4</sup>

### **Une ressource à surprotéger**

Ensuite, nous tenons à vous faire part de nos préoccupations quant à la détérioration de la qualité de la ressource. Nous n'avons pas à vous convaincre des graves problèmes de qualité de l'eau sur la planète. Des millénaires de peuplement, un siècle d'industrialisation sans aucune considération environnementale et les changements climatiques auront eu pour effet de saccager de multiples plans d'eau et, par extension, de détériorer les conditions de santé publique.

Même si cela n'est pas au coeur de notre mémoire, puisque nous ne sommes pas un groupe de citoyens et citoyennes préoccupé ou spécialisé au premier chef par les questions environnementales, notre travail visant à améliorer les conditions de vie de la population inclut forcément les problèmes de qualité de l'eau et de santé publique. Or, lorsqu'on constate qu'au Québec on doit surtraiter l'eau avant consommation, interdire la baignade ou encore la consommation de poisson, il doit bien y avoir un problème quelque part!

La pollution de l'eau est un problème planétaire. Le Québec et la région de Montréal, bien que vivant des situations moins dramatiques, ne font pas bande à part. L'eau du St-Laurent est de qualité très douteuse. Les “ cochonneries ” déversées par les usines depuis les Grands Lacs tout comme les eaux non-traitées au Québec, les pluies acides, l'agro-industrie, etc, sont des problèmes majeurs.

À ce propos, notons qu'il est d'usage de culpabiliser les individus pour tous nos problèmes de pollution. Il est vrai que la somme de l'accumulation de déchets, des bateaux hors-bord, de la construction au bord des plans d'eau et des autres interventions individuelles est nocive. La réalité toutefois c'est que les gros pollueurs (agriculture, industries, pompage pour l'alimentaire, gros tonnage, etc) sont beaucoup moins culpabilisés. Au fait, combien d'inspecteurs restent-il au ministère de l'Environnement?

Comment peut-on ensuite sérieusement envisager de laisser la gestion de l'eau à ce même privé? Comment peut-il y avoir sur la planche à dessin de multiples entreprises et dans les couloirs non-officiels des administrations publiques des projets de privatisation de l'eau, de sa gestion, des réseaux de traitement, des réseaux d'eau potable voire même des projets d'exportation en misant sur la misère ou les pénuries des autres pays? Ne nous racontons pas d'histoire, l'exportation d'eau concerne plus les États-Unis que la solidarité internationale!

En raison de la survie planétaire et de l'espèce humaine (après tout, Québécois ou Canadiens, nous habitons la même planète!),

Parce que notre vision de la société inclut certains principes de gestion du bien commun, de justice sociale et de redistribution de la richesse,

Nous affirmons d'entrée de jeu que:

- l'eau est un patrimoine commun collectif tant localement que mondialement;
- la gestion de l'eau doit absolument demeurer sous contrôle public;
- l'eau n'est nullement un bien de consommation soumis aux lois du marché, une marchandise source de profits;
- l'accès à l'eau potable est un droit fondamental qui ne saurait être remis en question.

---

<sup>4</sup> Ricardo Petrella, *Le Manifeste de l'eau: pour un contrat mondial*

## Pourquoi privatiser l'eau?

Notre intervention à votre Commission vise donc à vous rappeler que la population est contre la privatisation de l'eau.

Oui, nous sentons le besoin de vous le rappeler puisque, malgré les déclarations "officielles", plusieurs signaux nous indiquent que les projets de privatisation continuent à faire boule de neige.

En commençant par le fait que votre Commission a remis cette question à l'ordre du jour en mars dernier.

Que la Commission sur les finances et la fiscalité locale recommande fortement la tarification de l'eau et définit l'eau comme un bien "privé".

*" Le meilleur exemple de ce type de tarification est celui de l'eau potable vendue au compteur, un bien essentiellement " privé ", c'est-à-dire un bien qui pourrait être produit efficacement par le secteur privé. " <sup>5</sup>*

Que des dirigeants d'entreprises privées poursuivent leurs déclarations remplies de confiance et d'arrogance: comme M. Luc Benoît président de la firme d'ingénieur Tecsalt qui affirmait au lendemain du " non à la privatisation " de Pierre Bourque que cela donnerait le temps nécessaire au gouvernement du Québec de mettre en place les conditions pour privatiser l'eau. Des conditions gagnantes?

Que l'eau convoyée en pipeline pourrait être soustraite des exceptions prévues à l'ALÉNA et ainsi ouvrir une brèche à la commercialisation de l'eau.

Sans compter tout ce qui se dit derrière les portes closes et qui ne sont pas soumis à votre Commission...

C'est que l'eau représente un "marché" très lucratif: 800 milliards \$ selon la Banque mondiale (seulement pour la construction et la gestion des infrastructures de l'eau). Il y a beaucoup d'argent à faire ce qui explique l'actuelle guerre sur la planète entre les géants mondiaux de l'eau pour obtenir la privatisation et donc le contrôle des entreprises publiques de gestion de l'eau. Cette conquête des marchés de l'eau se déroule à nos portes comme le démontre l'acquisition récente de la United Water Resources, le deuxième distributeur d'eau aux États-Unis, par la Suez-Lyonnaise des Eaux (déjà dans le décor au Québec via des alliances avec des entreprises " locales ").

Pour ceux et celles qui croiraient que le privé n'est pas déjà présent dans le domaine de l'eau au Québec, rappelons qu'il existe 80 contrats de gestion d'usines de traitement de l'eau sur le territoire, que le privé obtient déjà la totalité des contrats de réfection ou de construction des réseaux et que même le contrôle de la qualité de l'eau a été privatisé au Québec:

*" Le ministère de l'Environnement du Québec (MEQ) a fait un pas de plus vers le transfert complet de ses responsabilités en matière de contrôle environnemental (...) en lançant son programme d'accréditation d'échantillonnage " qui s'étendra aux entreprises travaillant dans la collecte de données sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols. " <sup>6</sup>*

Imaginez maintenant le privé s'autocontrôler!!!

Mais voilà ce n'est pas assez. On tente de nous faire croire que la population du Québec et de Montréal serait mieux servie si ce bien essentiel était géré ou contrôlé par des entreprises privées selon les lois du marché. Malheureusement la population est en désaccord. Et les tenants de la privatisation ont beaucoup de difficultés à nous faire la preuve de la nécessité de la chose comme votre Commission l'a elle-même constaté.

<sup>5</sup> Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, p. 68.

<sup>6</sup> Bruno Bisson, *Un autre pas vers la " privatisation " de la pollution*, La Presse, 4 juillet 1999.

Pourquoi privatiser?

Est-ce qu'il y a un problème avec le système public d'approvisionnement en eau à Montréal? Non.

Est-ce parce qu'il y a un problème avec la qualité de l'eau montréalaise? Non.

Son coût de production et de distribution est-il trop élevé? Non. Montréal produit une des eaux les moins chères au monde.

Le seul argument qu'on nous sert invariablement c'est que les infrastructures sont dans un état déplorable et que les municipalités sont trop endettées pour effectuer ces travaux dans les prochaines années. Or les études de l'INRS-Eau (l'Institut national de recherche scientifique) et du CERIU (Centre d'étude et de recherche en infrastructures urbaines) démontrent que le réseau montréalais ne tombe pas en ruines et que la Ville devrait investir de 15 à 24 millions par année pour rénover son réseau d'aqueduc. Pour une municipalité, ce n'est pas là une dépense hors de proportion surtout si on tient compte de sa capacité d'emprunt qui est beaucoup plus favorable aux citoyens et citoyennes que celle dévolue à l'entreprise privée.

On l'a souligné, le privé obtient déjà tous les contrats de construction et rénovation des réseaux. Pourquoi vouloir en plus en obtenir la propriété? Pour baisser notre compte de taxes? Locataires à 75%, la population montréalaise va-t-elle ainsi voir le coût du loyer diminuer? Y aura-t-il une loi pour forcer les propriétaires à baisser le loyer en conséquence de leur baisse de taxes foncières?

Ce qu'on transférera au privé ce n'est pas que la gestion de l'eau mais aussi une taxe. On ne paiera plus à la Ville, directement comme propriétaire ou dans le coût de son loyer comme locataire, notre part légitime de taxe foncière pour obtenir des services d'eau. Cette portion de taxe sera transférée au privé. Nous continuerons quand même à payer pour avoir le "privilège" de l'eau. Et nous pouvons prévoir sans se tromper que nous paierons plus cher au privé. On aboutit donc à la privatisation d'une taxe pour les propriétaires et d'une double taxation pour les locataires pauvres... Ça ne tient pas debout!

Non, la seule raison avouée qui se tient debout, fière et droite, c'est, dans le cadre de la mondialisation, la nécessité de consolider et soutenir l'expansion de nos firmes d'ingénierie sur le lucratif marché mondial de l'eau. Nous retrouvons cette volonté en 1996 dans le document du ministère des Affaires municipales, *Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eau*, et dans le document de base qui a servi à la présente consultation.

Le seul fait que l'on fomenté des projets uniquement pour faire des profits avec la gestion, la production et la distribution de l'eau nous semble odieux... Comme le disait M. Pierre Hamel, professeur chercheur à l'INRS-Urbanisation, lors de son passage à la Commission le 17 juin dernier:

*" ... le débat sur la privatisation , finalement , à mon avis , c'est souvent une mauvaise solution à un problème inexistant . On n'a pas de problèmes majeurs au niveau des services municipaux d'eau . Et je comprends bien qu'on puisse vouloir développer une expertise québécoise pour la vendre à l'étranger , mais enfin , je ne vois pas l'intérêt qu'auraient les contribuables là-dessus . "*

## **Contre la privatisation de la gestion et des infrastructures de l'eau**

Pour nous, il s'agit d'une question de principe. Et c'est déjà suffisant en soi pour s'opposer à cette vision de la société. L'eau appartient à toutes et tous les Québécois-e-s et pas seulement à quelques compagnies.

Les réseaux de production, de distribution et de traitement de l'eau nous appartiennent également puisque c'est la population qui, via les taxes et les impôts, les ont construits et entretenus. Pourquoi les donner en cadeau? Ça va bien. On a confiance à l'expertise du secteur public. Et les expériences de privatisation en France et Angleterre n'ont rien pour nous convaincre.

Puisqu'aucune raison, sauf l'appât du gain sur les marchés internationaux, ne justifie la privatisation de l'eau,

En raison des dangers potentiels pour la santé et l'hygiène publiques (ce n'est pas pour rien que la gestion de l'eau est passée du secteur privé au public au tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle),

Pour des raisons démocratiques (le contrôle d'un service essentiel par la population via les gouvernements),

Nous nous opposons à toutes formes de privatisation (ou partenariat ou tout autre code linguistique qu'on nous invente régulièrement pour camoufler les vrais mots) de la gestion, production, distribution ou traitement de l'eau potable.

## **Contre la tarification de l'eau**

Privatisation et tarification vont de pair car tous les deux impliquent des restrictions quant à l'accessibilité à l'eau potable pour la population et plus particulièrement pour les plus défavorisé-e-s.

Pour nous, la tarification représente encore une fois un faux prétexte pour instaurer une forme de privatisation. Pour nous faire avaler cette taxe régressive sur un bien pourtant essentiel, on nous a sorti les violons environnementaux (que l'on range très rapidement lorsqu'on discute de réglementation environnementale pour les entreprises!).

Or, la surconsommation d'eau est-elle vraiment un problème à Montréal? Si problème il y a, ne devrait-on pas plutôt regarder du côté des entreprises? Appliquons la règle du 75! 75% de locataires à Montréal mais 75% de la consommation d'eau est effectuée par les entreprises. Où est le problème de surconsommation? Dans les résidences?

Plusieurs questions demeurent sans réponse dans cette folie tarifaire. La consommation résidentielle d'eau étant essentiellement d'ordre structurelle (douche, lessive, toilette), pourriez-vous nous dire où la population montréalaise "gaspille" son eau? En raison de cette consommation structurelle, plusieurs chercheurs soutiennent que l'impact du compteur sur la consommation est nul.

Comment diable la consommation d'eau peut-elle alors être réduite si ce n'est de couper dans l'essentiel? Chez les familles plus pauvres, le fardeau de la gérance de la consommation de l'eau reposera encore sur les épaules des femmes puisque cette pauvreté a un sexe bien déterminé.

De plus, combien coûtera l'installation de compteurs? Où seront les fameuses économies? Quelle forme prendra ce mirage de la tarification? Par loyer? Par pàté de maison? Par immeuble? Vivement une police de l'eau pour régler les chicanes!

Non seulement le principe de l'utilisateur-payeur sur une question aussi sensible et fondamentale relève-t-il de l'immoralité et de l'injustice, mais l'idée en elle-même est difficilement justifiable.

Il ne s'agit pas de notre part d'inconscience environnementale. Mais un compteur ce n'est pas un outil d'éducation populaire. Par ailleurs, tous les programmes de sensibilisation, de restriction d'arrosage, d'installation d'inventions permettant de réduire la consommation des chasses d'eau, etc, ont eux déjà fait leur preuve. Pourquoi les bouder?

Parce que l'installation de compteurs dans les résidences représente une porte ouverte à la privatisation,

Parce que la tarification de l'eau peut restreindre la consommation vitale de l'eau (donc l'accessibilité à cette ressource),

Parce qu'une telle gestion de l'eau est source d'injustice sociale et représente des risques pour la santé publique,

Nous nous opposons à toutes formes de tarification de l'eau potable.

## Contre l'appauvrissement de la population

Quelques mots pour vous rappeler le monde dans lequel nous vivons, un monde où l'appauvrissement ne cesse de croître, le monde dans lequel une éventuelle politique de gestion de l'eau sera appliquée.

Si la gestion de l'eau au Québec privilégie ou favorise un rôle accru du privé, pas besoin d'être devin pour entrevoir les impacts sociaux de tels choix.

Si les entreprises sortaient gagnantes de l'opération avec plus de profits en poche, si les mieux nantis continuaient à consommer comme avant, les moins nantis eux s'appauvriraient davantage. Les plus pauvres avaient le choix de couper soit dans l'alimentation, le logement, les vêtements ou les médicaments, pour boucler leur budget. Ils pourront maintenant ajouter au casse-tête l'option eau.

La toute récente étude conjointe du département des sciences économiques de l'UQAM et de l'ACEF du Sud-Ouest sur l'évolution des dépenses essentielles pour les ménages à faible revenu est fort révélatrice du niveau d'appauvrissement au Québec au cours dix années

*“ Les résultats de la recherche présentée (...) démontrent clairement la précarisation des ménages à faible revenu au cours des dix dernières années. Alors que le revenu de l'ensemble des ménages québécois est demeuré plutôt stable, les dépenses réelles en dollars de 1996 ont fortement augmenté et contraint ces ménages à s'endetter ou à liquider leurs maigres épargnes afin de pouvoir subvenir à leurs besoins essentiels. Les ménages à faible revenu ont donc dû consacrer une part plus grande de leur revenu au logement, à l'énergie, à la téléphonie. Pour y arriver, ils ont dû couper dans l'alimentation, les soins personnels et le transport notamment. ”<sup>7</sup>*

Les impacts de l'augmentation du coût de services ou biens essentiels sur les populations à faible revenu sont dramatiques. Les choix sont douloureux. Par exemple, en 1998, 365 984 clients résidentiels d'Hydro-Québec se sont retrouvés en difficulté de paiement soit 12% de sa clientèle. De ce nombre 34

<sup>7</sup> L'évolution des coûts de l'énergie et autres dépenses essentielles pour les ménages à faible revenu, Service aux collectivités Document 78, UQAM, 1999, p.40.

626 abonnés ont eu une interruption de service, soit une augmentation de 53% en dix ans. Du côté de la téléphonie, en 1996, 9,3% des ménages à faible revenu ne détenait plus de téléphone. De '96 à '98, le nombre de ménages n'ayant plus les moyens de se payer le téléphone a augmenté de 44%.

Nous ne nous étendrons pas sur l'appauvrissement de la population. Notre objectif est tout simplement de vous démontrer que la privatisation (et l'augmentation des taxes d'eau qui s'en suit généralement) tout comme la tarification ne feraient qu'appauvrir davantage la population.

## En conclusion

L'eau (de surface ou souterraine) est une ressource vitale trop importante pour en faire un bien marchand, la privatiser, la remettre entre les mains de l'entreprise privée. Elle est trop stratégique pour centrer une politique de l'eau sur l'économie seule comme le suggère le gouvernement dans le document de base à la présente consultation:

*“ Le Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne 1996 a débouché sur des consensus importants quant à l'avenir de la société québécoise. Ces consensus ont été réalisés selon trois axes majeurs qui sont l'assainissement des finances publiques, la relance de l'économie et les réformes des services publics. L'élaboration d'une politique québécoise de l'eau doit s'inscrire à l'intérieur des orientations stratégiques gouvernementales qui ont résulté de ces consensus. ”*

Voilà justement une orientation qui, en cette ère de coupures, d'appauvrissement et de remises en question des droits et acquis sociaux, nous fait craindre le pire.

Votre Commission a donc une lourde responsabilité sur les épaules. Votre rapport sera déterminant pour l'avenir de cette ressource. Vos recommandations auront également des impacts sur la population et pour les générations futures.

Ou bien vous proposez une politique de gestion de l'eau en fonction du développement économique de quelques entreprises contribuant ainsi à la destruction de la ressource et à l'appauvrissement des personnes et de la collectivité.

Ou bien vous choisissez de lancer un message clair et ferme à l'effet que la privatisation et la déréglementation qui déferlent actuellement à tous les échelons de la société ne peuvent et ne doivent pas s'appliquer à cette ressource vitale.

Sinon, au rythme où nous allons, la situation ne cessera de s'aggraver. Tant qu'à y être, pourquoi ne pas privatiser l'air? Et puis le corps des hommes et des femmes puisqu'il est composé à 80% de ce bien marchand qu'est l'eau???

Les groupes de citoyens et citoyennes que nous représentons continueront à se battre farouchement contre cet appauvrissement collectif et individuel de la société, contre ce sacrifice sur l'autel de l'économie de marché, contre l'abdication d'un gouvernement de ses responsabilités les plus primaires.

## RECOMMANDATIONS À LA COMMISSION

### **Une politique de l'eau doit reposer sur les principes suivants:**

- Assurer la préservation et la qualité de la ressource
- Assurer l'accessibilité et la " gratuité " de la ressource pour les besoins essentiels
- Qu'en conséquence, la gestion, la production, la distribution et le traitement de l'eau potable demeurent sous contrôle public
- Que tout autre usage de l'eau soit tributaire de ces principes.

### **Et que la Commission recommande au gouvernement**

- le rejet de toute privatisation ou tarification de l'eau potable
- que l'eau ne soit pas soumise aux lois du libre marché
- que les effectifs du ministère de l'Environnement, que la réglementation et que le contrôle de la qualité de l'eau soient augmentés.

**ANNEXE 1****Regroupements communautaires montréalais  
appuyant le mémoire de la TROVEP de Montréal**

<u>Nom du regroupement</u>	<u>Nombre d'organismes membres</u>
Action Gardien de Pointe St-Charles	27
Action Solidarité Grand Plateau	40
Alerte Centre-Sud	52
Coalition contre la pauvreté de la Petite-Patrie	12
Conseil communautaire Côte-Des-Neiges/Snowdon	34
Conseil communautaire Solidarités Villeray	16
Corporation de développement communautaire de Rosemont	15
Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal	45
Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal	170
Solidarité St-Henri	18
Table des centres de femmes de l'île de Montréal	19
Table des groupes de femmes de Montréal	50
TROVEP de Montréal	56
<u>TOTAL DES GROUPES APPUYANT LE MÉMOIRE</u>	<u>554</u>